



III. ESPACES PUBLICS ET QUALITÉ DE VIE > Favoriser l'appropriation par les habitants

La médiation dans les SPR et le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Pour faire vivre durablement un quartier ancien, l'implication de l'ensemble des acteurs dans la réflexion sur les mutations nécessaires est essentielle. Parmi eux, les habitants et les usagers ont souvent besoin, pour ce faire, d'une meilleure information : les bonnes qualités énergétiques du bâti ancien sont en effet méconnues, et ses atouts en termes de cadre de vie et d'attractivité pour le territoire sous-estimés. Les réglementations urbanistiques qui lui sont liées sont souvent vécues comme une contrainte.

En 2016, la loi LCAP enjoint les SPR à se doter d'outils de médiation et de participation citoyenne. Les premières expériences menées montrent que ces outils, qui restent souvent à mettre en place, pourront être des vecteurs privilégiés d'appropriation par les habitants.

Pour les VPAH, le label prévoit le développement d'une politique des publics, ainsi que la création d'un CIAP. Mises en place dès la naissance du label en 1985, ces actions de médiation culturelle et patrimoniale connaissent un succès croissant auprès du public.

Objectifs généraux

1. *sensibiliser le public aux atouts des patrimoines pour leur ville et aux règles d'urbanisme en zone protégée;*
2. *favoriser l'implication des habitants et des usagers dans la reconquête durable de leur quartier ancien .*

AGIR

Au regard des expériences récentes menées dans les VPAH et dans les SPR en termes de médiation, les axes suivants pourront être explorés :

- *S'appuyer sur les acteurs* locaux experts du patrimoine : commission locale du SPR, tissu associatif, ABF et leurs permanences...
- *Favoriser la collaboration* entre les services de valorisation du patrimoine et les services en charge du SPR.
- *Communiquer* sur les différentes étapes du projet et instaurer des moments d'échanges avec les citoyens
- *Rendre plus lisibles les actions* de médiation menées par les différents acteurs du territoire par une communication commune.
- *Utiliser les outils numériques* pour toucher un nouveau public et proposer des démarches innovantes comme l'inventaire participatif.
- *Créer un lieu*, dédié et identifié alliant accueil, conseil en urbanisme patrimonial pour le citoyen et les professionnels, et interprétation de l'architecture et du patrimoine.
- *Mettre en œuvre des tiers-lieux en centre ancien.* Nouveaux lieux du vivre-ensemble, ils constituent aussi de nouvelles formes de la participation citoyenne et de l'expression des habitants sur la vie et le développement de leur quartier.
- *Créer régulièrement des événements* : expositions, visites, ateliers, balades urbaines...

Glossaire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

LCAP : loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (promulguée le 7 juillet 2016)

PAH : Pays d'Art et d'Histoire

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (un des deux documents de gestion du SPR)

SPR : Site Patrimonial Remarquable

VAH : Ville d'Art et d'Histoire

VPAH : Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Chiffres clés

> **202 VPAH** : 123 VAH et 79 PAH (fin 2019)

> **Il existe plus de 850 SPR**

> **75 % des villes** possédant un PSMV sont labellisées VAH

> **Plus de 95% des PAH** comptent au moins une commune dotée d'un SPR.

Bibliographie

Étude « 30 ans de Pays d'art et d'histoire », publiée par Sites & Cités remarquables de France, février 2018.

Étude « Quels outils de médiation et de participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux Remarquables ? », publiée par Sites & Cités remarquables de France, mars 2019.

Cadre réglementaire

Le label VAH et PAH ont été déposés à l'Institut national de la propriété intellectuelle le 30 janvier 1985.

Arrêté du 5 juillet 2005 : le Conseil national des VPAH émet un avis sur l'évolution des politiques de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture menées dans le cadre des conventions.

Article L. 631-1 du Code du Patrimoine : « Les Sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne ».

RAMBOUILLET

Exposition « Plus belle ma ville ! » au palais du Roi de Rome – Musée d'art et d'histoire

Depuis 1996, Rambouillet disposait d'une ZPPAUP couvrant 167 hectares. Cette dernière a été étendue et transformée en AVAP en 2014, puis requalifiée en SPR. Le territoire ainsi protégé couvre 343 hectares, essentiellement dans le centre ancien et sur le plateau pavillonnaire. Rambouillet est par ailleurs Ville d'art et d'histoire depuis 2006. Le quotidien du service de l'Urbanisme, ainsi que celui du service du Patrimoine, révèle cependant une véritable méconnaissance de cet outil de protection. L'exposition « Plus belle ma ville ! » a eu pour objet de permettre aux habitants de Rambouillet de s'approprier la réglementation du Site patrimonial remarquable (SPR) et plus généralement de les sensibiliser à la protection du patrimoine ainsi qu'à l'usage des règlements d'urbanisme dans un esprit de citoyenneté.

L'exposition « Plus belle ma ville ! », a été initiée et réalisée en interne par le service municipal du Patrimoine, avec l'aide du service de l'Urbanisme (validation des thématiques choisies, relectures) et les services d'une agence de scénographe et d'un graphiste.

Pour rendre accessible un sujet austère (le règlement du SPR) et s'adresser à l'ensemble des publics ramboilitains (visiteurs adultes, familles et groupes d'enfants), le choix a été fait d'une exposition très scénographiée, interactive et ludique. Des jeux de manipulation destinés à tous, ainsi qu'un atelier pour les scolaires, ont été intégrés à la scénographie. Cette dernière, volontairement immersive, conduisait les visiteurs à la rencontre d'habitants et de professionnels à travers différents espaces : un jardin public, une rue, le bureau de l'Urbanisme ... Les thématiques traitées avaient toutes été choisies pour répondre à des questions fréquemment posées par les habitants : MH, PLU, ZPPAUP, AVAP, SPR ... C'est quoi tout ça ? ; Mais pourquoi donc un site patrimonial remarquable à Rambouillet ? Et la nature alors ? Je veux bien respecter les règles mais comment faire ? À qui dois-je m'adresser ? Si vous pouviez me donner quelques conseils... Quelles sont les couleurs et les matériaux autorisés ? Cela change quoi au final tout ça ? Cette exposition a également permis de présenter les principales typologies d'architecture présentes en SPR. L'exposition a duré trois mois, du 16 février au 12 mai 2019, et a attiré environ 2000 visiteurs, ce qui correspond à la fréquentation habituelle du musée.

Un programme d'action culturelle a également été mis en place autour de l'exposition : visites-commentées et visites-ateliers ; apéros-débats, balades et randonnée urbaine. Un livret reprenant les textes de l'exposition est en cours de préparation.

La ville de Rambouillet a souhaité atteindre les objectifs suivants : sensibiliser les habitants et le jeune public à la protection du patrimoine, favoriser l'adhésion des propriétaires et des commerçants à la démarche du SPR et renouveler l'image d'un sujet très technique (la réglementation urbaine).



EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Rambouillet - Service du patrimoine - Ville d'art et d'histoire

PARTENAIRES

Service municipal de l'Urbanisme: Sandie ALOISI-ROUX, directrice générale adjointe ; Xavier HURET, architecte ; Isabelle LOURY et Christophe DEGARDIN, instructeurs du droit des sols.

COÛT

25 000 euros

DURÉE

Trois mois pour la période d'ouverture de l'exposition (un an pour l'ensemble du projet, préparation incluse)

ÉTAT D'AVANCEMENT

Achévé pour la partie exposition

LE PLUS

L'exposition contribue à affirmer l'axe de programmation du palais du Roi de Rome dédiée aux sujets architecture et urbanisme. Elle a permis une collaboration avec le service de l'Urbanisme et a renforcé le positionnement du service du patrimoine sur ces sujets. Plusieurs groupes de professionnels (élus, agents territoriaux etc.) ont été reçus à leur demande.

LE MOINS

Le parti pris d'une exposition interactive et ludique, avec un graphisme « jeune », n'a pas été compris par tous les habitués. En dépit d'une proposition spécifique, nous n'avons pas réussi à toucher les commerçants de centre ville et les artisans du bâtiment. L'impact sur les propriétaires est difficile à évaluer.

CONTACT

Helga Briantais Rouyer : animatrice de l'architecture et du patrimoine
Helga.rouyer@rambouillet.fr

PUBLICATION JANVIER 2020

Repères généraux : Cécile Thezelais, chargée de mission, Sites & Cités
Projet Pilote, Helga Briantais Rouyer, animatrice de l'architecture et du patrimoine

